

**PROCES VERBAL DU 8 MAI 2019**  
**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le huit mai à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019

Nombre de membres	9
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

PRÉSENTS : MM. GRANGE, ROUCHON, GATIER, ROUFFET, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, BLOUIN, SAUTHON.  
Monsieur David GRANGE a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n° 2019.3.1**

**Objet : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame Barret Bernadette a été remplacée depuis son départ à la retraite fin août 2018, sur son poste de cantinière de l'école de Sannat.

Jusqu'à présent, la communauté de communes dont dépend la commune possédait la compétence école et s'occupait de gérer les agents assurant les missions nécessaires à son fonctionnement : ATSEM, Adjoint technique Territorial. Or, par le vote du conseil communautaire du 14 novembre 2018, il a été acté qu'une partie de la compétence école revenait aux communes, à savoir, le périscolaire et la gestion de la restauration scolaire et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Les dépenses inhérentes à ce retour de compétences seront assurées par la commune à cette date, moyennant compensation à l'euro près par la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Ce retour de compétence était une éventualité probable et l'EPCI l'avait anticipé et ainsi recruté Madame Cancigh Louise-Marie sous forme de contrat occasionnel courant jusqu'au 31 août 2019.

C'est pourquoi, il revient à la commune de créer un poste correspondant à son nombre d'heures hebdomadaires actuel, à savoir 24 heures.

Il convient donc de saisir le Comité Technique Paritaire (CTP) placé auprès du Centre de Gestion pour qu'il s'exprime sur cette question.

Compte tenu de ces nouveaux besoins de service, l'Assemblée, après en avoir délibéré décide :

- De créer un poste d'adjoint technique territorial de 24 heures hebdomadaires, à compter du 01/09/2019, sous réserve de l'accord du C.T.P.

### **Délibération n° 2019.3.2**

#### **Objet : Marché public : autorisation donnée à Madame le Maire de signer le marché de travaux de voirie**

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché de voirie avait été décidé pour la création d'un parking attenant à la salle des fêtes et le renforcement de structures de chaussées de 2 tronçons de voie communales. Ce marché en procédure adaptée a été divisé en 3 lots : parking, renforcement de structure de chaussée route des Bordes et renforcement de structure de chaussée route du Clos.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Vu le marché en procédure adaptée (montant inférieur à 90 000 € HT) effectuée par la commune de Sannat par le biais de la plateforme dématérialisée Synapse (publication en date du 18 avril 2019)

Vu l'analyse des résultats de la commission d'appel d'offres du 8 mai 2019,

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise classée première pour chaque lot selon les critères retenus (valeur technique de l'offre, délais et prix des prestations) :

- Lot 1 (parking) : Sivom de Chambon-Evaux pour l'option avec variantes suivantes : dépose mur au lieu de démolition et absence de travaux d'électricité pour éclairage avec suggestion de candélabres solaires pour un total de 15 729.80 € HT
- Lot 2 (renforcement structure de chaussée route des Bordes) : Sivom de Chambon-Evaux pour un total de 12 031.08 € HT
- Lot 3 (renforcement structure de chaussée route du Clos) : Sivom de Chambon-Evaux pour un total de 11 367.91 € HT

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent Madame le Maire à signer le marché de voirie pour l'ensemble des lots en retenant le prestataire proposé, à savoir le Sivom de Chambon-Evaux pour les prix énoncés ci-dessus avec les variantes pour le lot parking.

### **Délibération n° 2019.3.3**

#### **Objet : Demande de subvention DETR 2019 : création d'un parking communal avec volet mobilité école**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 11 novembre 2018, une demande de subvention DETR 2019 avait été déposée pour création de parking avec volet mobilité école.

Pour le présent dossier, une partie du volet mobilité école liée au projet devait être assurée par des travaux en régie des agents techniques communaux.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la note du 11 avril 2019 de la Préfecture stipulant que les travaux en régie peuvent entrer dans le cadre d'une demande de DETR, mais que si subvention il y a, dans ce cas, celle-ci ne peut se baser que sur les matériaux des travaux en régie mais n'a pas vocation à englober le coût salarial (article L. 2334-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Madame le Maire explique en effet que, comptabiliser le coût salarial dans la base subventionnable, reviendrait à gonfler de manière artificielle la base subventionnable et serait contraire à l'esprit voulue de ce type de subvention.

Madame le Maire expose par ailleurs, que le choix du prestataire a été arrêté pour les travaux du parking, de même que le montant final.

Elle expose par ailleurs que les matériaux servant aux travaux en régie étant commandés, la base subventionnable réelle du projet est maintenant plus précise que celle envisagée lors de la séance du 11 novembre 2019.

Si la Préfecture jugeait pertinent de retenir ce dossier pour sa seconde programmation de DETR 2019, le plan de financement serait le suivant :

<b>DEPENSES HORS TAXES</b>		<b>RECETTES ou FINANCEMENT</b>	
Création parking	15 729.80 €	Subvention DETR 2019 35%	5 741.32 €
Travaux en régie	673.98 €	Autofinancement	10 662.46 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 403.78 €</b>		<b>16 403.78 €</b>

Invité à délibérer, les conseillers municipaux :

- Sollicitent l'attribution de la DETR 2019 au taux de 35 % pour ce projet de création de parking avec volet mobilité école
- S'engagent à financer la quote-part communale indiquée dans le plan de financement.

### **Affaires diverses**

- Réunion de la commission des travaux

Une réunion de la commission des travaux doit être programmée afin d'étudier plusieurs demandes : élargissement de chemin au Masroudier, problème de dangerosité de voirie au carrefour la Chassagne/les Bordes, aliénation possible de chemin à Savignat et suivi des travaux Noizat.

- Demande d'occupation du domaine public

Madame le Maire fait part de la demande de la famille Moreland d'occuper le domaine public pour vente sur place dans un food truck, une soirée de la semaine tous les 15 jours. Par ailleurs, afin de faire fonctionner le matériel de cuisine et cuisson du food truck, un raccordement à une prise extérieure est requis. Les conseillers approuvent cette initiative locale source d'animation, d'activité dans le bourg. Le conseil va étudier le meilleur emplacement pouvant répondre à la demande. Un positionnement à proximité de l'immeuble Noizat qui est en pleine restauration pourrait être pertinent

- Soutien à l'hôpital de Guéret

La menace de fermeture de 53 lits (souhait de l'Agence Régionale de Santé) pèse sur l'hôpital de Guéret. A l'appel d'un syndicat, l'ensemble des communes de la Creuse a été sollicité pour mobiliser la population creusoise et s'opposer à cette fermeture par le biais d'une pétition. En effet, cette fermeture engendrerait une moins bonne prise en charge des patients, des délais d'attente accrus aux urgences, un manque d'attractivité pour la venue de nouveaux praticiens, des suppressions de postes et des conditions de travail dégradées pour le personnel hospitalier. Les conseillers municipaux signent la pétition. Cette dernière sera mise à la disposition de la population pour montrer l'attachement de la commune à un service de qualité pour la santé, la santé dont les valeurs premières ne sauraient être des logiques purement comptables et économiques.